



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C1

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris le 15 mai 2007

RELEVÉ DE DÉCISIONS



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

N° 39471 du 16 mars 2007  
DEF/GEND/CAB

Le général d'armée Guy Parayre,  
directeur général de la gendarmerie nationale

au

général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France,  
commandant la gendarmerie pour la zone de défense de Paris

**OBJET** : Réorganisation du GSIGN.

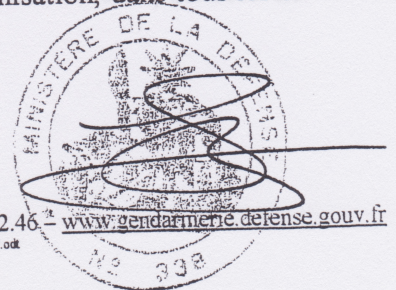
**RÉFÉRENCES** : - Rapport N° 86/4 GSIGN/SEC/CD du 31 mai 2006.  
- Transmis N° 3/4 FGMI/CAB/CD du 23 juin 2006.  
- Transmis N° 49/4 RGIF/CAB/CD du 18 juillet 2006.

**P. JOINTE** : Lettre N° 39432 DEF/GEND/CAB du 16 mars 2007.

Vous m'avez soumis des propositions tendant à regrouper les trois unités composant le GSIGN au sein d'une même unité et nous avons eu l'occasion de réfléchir ensemble aux contours de cette nouvelle structure. J'en approuve le principe, mais je souhaite que des travaux complémentaires soient conduits.

Cette formation portera le nom de groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) et sera rattachée à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). Elle sera commandée par le colonel Favier et devra être en mesure de conduire des actions combinées à partir des différentes capacités, existantes ou à développer.

J'ai décidé de confier au futur commandant du GIGN un mandat que vous trouverez en annexe. Je souhaite que cet officier supérieur, avec l'aide des services de la DGGN et de votre région, puisse examiner dans le détail les conséquences qu'emporte cette réorganisation, dans tous les domaines du service.



# REORGANISATION DU GIGN

Mardi 15 mai 2007

## RELEVÉ DE DECISIONS

### 1 - Structure du GIGN

Les propositions de structure fondées sur la logique de trois métiers (intervention, sécurité-protection et observation-recherche) sont validées.

Le futur GIGN sera organisé selon l'organigramme figurant en pièce jointe. La réorganisation s'effectuera sous plafond des effectifs actuels, le passage à un TEA de 420 sera intégré dans les propositions relatives à la future LOPSI.

Les réflexions concernant les rôles respectifs du GIGN et de l'état major projetable de la FGMI dans le traitement des crises graves seront conduites dans un souci de cohérence. Ces deux structures devront être complémentaires et intervenir à des niveaux d'engagement clairement différenciés, l'EM/GIGN n'ayant pas vocation à assurer la coordination de moyens extérieurs à la gendarmerie.

### 2 - Rattachement et relations avec les autorités d'emploi

Le GIGN sera directement rattaché à la DGGN. Pour le fonctionnement général, un chargé de mission de chaque service et du cabinet seront chargés de constituer les points d'entrée. En situation opérationnelle, le point d'entrée sera le cabinet/CROGEND pour la transmission du renseignement et le chef de cabinet pour la chaîne décisionnelle.

Le GIGN disposera d'une autonomie financière et demeurera abonné à la FGMI pour certaines fonctions de soutien afin d'éviter la création de structures administratives.

La circulaire n° 29050 DEF/GEND/OE/DO/LAT/DR du 22 octobre 1986 fera l'objet d'une refonte intégrant notamment les points suivants :

- déterminer les missions simples pour lesquelles une délégation de l'autorisation d'engagement sera délivrée au chef du GIGN
- préciser les conditions d'association et d'information des autorités administratives et judiciaires ; le principe général est que la demande d'autorisation demandée à l'autorité compétente (administrative ou judiciaire selon les cas) se double d'une information de l'autre autorité.

Le commandant du GSIGN est chargé de préparer la refonte de cette circulaire pour le 30 juin 2007.

### 3 - Formation et parcours professionnel

L'hypothèse 2 consistant à instituer un parcours commun (formation et premier emploi) dans la domaine de l'intervention est retenue.

Les modalités de mise en oeuvre ménageront la possibilité de recruter des militaires disposant d'un profil particulier (personnels féminins, qualifications techniques ou linguistiques...) nécessaires au fonctionnement du groupe.

### 4 - Symbolique

Les questions relatives à la symbolique seront traitées avec le souci de la recherche du consensus en privilégiant l'idée que la réorganisation aboutit à une valorisation de toutes les composantes de l'actuel GSIGN.

*Validé par le major général le 24 mai 2007*